



# 3-1 Plan Local d'Urbanisme

Bellocq

## Zonage réglementaire

Plan Local d'Urbanisme arrêté le 30/01/2019  
Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27/09/2019

- Zone urbaine**
  - Ub : Zone urbaine ancienne
  - Urb : Zone urbaine
  - Uec : Zone urbaine à usage d'équipements collectifs
  - Up : Zone urbaine patrimoniale
  - Uyc : zone urbaine à usage d'activités dédiées au fonctionnement d'une plateforme de compostage
  - Uy : Zone urbaine à usage d'activités
  - Uyi : Zone urbaine à usage d'activités potentiellement inondable
  - Uyt : Zone urbaine à usage d'équipements utiles et liés aux transports
- Zone à Urbaniser**
  - 1AU : Zone à urbaniser
  - 1AUy : Zone à urbaniser à usage d'activités
  - 2AU : Zone à urbaniser sous réserve de révision du PLU
- Zones Agricoles, Naturelles et Forestières**
  - A : Zone agricole
  - N : Zone naturelle et forestière
  - Ni : Zone naturelle et forestière potentiellement inondable
- Protections environnementales et architecturales**
  - Emplacement réservé
  - Jardins à préserver (L151-19 et L151-23)
  - Éléments remarquables du paysage : boisements, ripisylves (L151-19 et L151-23)
  - Éléments remarquables du paysage : sites et bâtis remarquables à préserver (L151-19 et L151-23)
- Information**
  - Bâti en zone agricole ou naturelle où le changement de destination est autorisé
  - Périmètre de 500 m de protection des bâtiments historiques

Liste des emplacements réservés (ER)			
N°	Designation	Bénéficiaire	Superficie en m²
1	Projet de déviation	Département	2100
2	Espace public	Commune	2000
3	Aire de co-votivage	Commune	2400